

Paris le 30 juin 2020

Le Conseil du Commerce de France (CdCF) accueille favorablement le plan de soutien du commerce de proximité présenté par Bruno Le Maire et Agnès Pannier-Runacher et continuera d’être force de propositions pour mettre en place un plan de relance et de transformation de l’ensemble du secteur du commerce.

Le CdCF accueille favorablement les annonces du gouvernement pour soutenir les commerces de proximité et les aider à retrouver le niveau d’activité d’avant-crise, notamment grâce à la mise en place du fonds de solidarité et des prêts garantis par l’Etat pendant la crise, mais également aux mesures visant à soutenir la trésorerie des entreprises avec les réductions et exonérations de charges sociales.

Le Conseil du Commerce de France retient spécifiquement également la partie dédiée à la redynamisation du commerce de proximité dans les territoires car cela fait écho au « *guide pour développer l’attractivité de son territoire* » que le CdCF vient de publier à destination des maires des communes¹. En effet, ce guide s’appuie sur des exemples concrets et fonctionnels, qui ont fait leur preuve au coeur des territoires et permet ainsi de proposer aux maires des leviers nouveaux, des astuces ou des idées pratiques, pour définir leur politique d’aménagement territorial, pour mettre en place des leviers non explorés à ce stade, et des plans d’actions innovants et construire une relation de confiance entre la ville et ses élus, et les commerçants et les associations de commerçants.

Un plan pour tout le commerce et pas uniquement pour les petits commerçants indépendants

Le Conseil du Commerce de France restera cependant attentif à ce que l’ensemble du secteur du commerce durablement touché depuis des mois par les crises sociale et sanitaire successives bénéficie de soutien pour accompagner sa transformation digitale.

Le CdCF a ainsi fait plusieurs propositions pour :

- réformer structurellement la fiscalité pesant sur les commerces afin qu’un euro de chiffre d’affaire subisse la pression fiscale qu’il soit réalisé en ligne ou en magasin.
- soutenir les investissements numériques et logistiques des commerçants en s’appuyant en plus des subventions et prêts bonifiés sur un mécanisme de suramortissement ou un crédit d’impôt valable sur l’ensemble des impôts payés par l’entreprise.
- répondre aux nouvelles attentes de consommation des clients en assouplissant les règles d’ouverture dominicale des commerces.

William Koeberlé, président du Conseil du Commerce de France, rappelle que « *sans commerce il n’y a pas de dynamique de territoires et qu’il convient, à l’heure du plan de relance de l’économie, de transformer le commerce traditionnel en commerce omnicanal pour assurer leur ancrage dans les territoires* ».

¹ Cf. [CP du 10 juin 2020](#) – Comment développer l’attractivité de son territoire
CP du 30 juin 2020 – Plan de soutien du commerce de proximité

Contact presse CdCF
Corinne Chautemps - 06 21 01 69 97

****A propos du Conseil du Commerce de France***

Le Conseil du Commerce de France est une association qui regroupe 31 fédérations professionnelles. Il représente le commerce dans toute sa diversité et rassemble aussi bien les commerces indépendants ou franchisés, que le commerce associé ou la grande distribution intégrée, de tous secteurs : équipement de la personne, équipement de la maison, alimentation... Il est l'expression de toutes les formes de distribution : commerces de proximité, centres commerciaux, e-commerce... Il représente 70% des emplois d'un secteur dans lequel travaillent 3,5 millions de personnes. Le CdCF est présidé depuis le 7 juin 2016 par William Koeberlé.